Image not found or type unknown

Rupture de contrat CDD

Par **Calid**, le **20/11/2020** à **11:22**

Bonjour,

J'ai signé un CDD le 5 octobre 2020 pour une durée initiale de 3 mois avec un renouvellement jusqu'à la personne remplacée revienne. J'ai eu 2 semaines de periode d'essai.

Est-il possible de rompre ce contrat à la fin de la periode initiale?

Merci

Par **morobar**, le **20/11/2020** à **11:35**

Bonjour,

Je corrige votre exposé selon la perception de la situation.

Vous avez signé un CDD sans terme précis avec une durée minimale de 3 mois.

Et non pas un CDD de 3 mois.

Vous ne pouvez pas rompre ce CDD une fois la période d'essai terminée.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34640#:~:text=Un%20CDD%20sans%20terme%20pr%C3%A9cis%20pe

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés